



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 10 juin 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

### **N° 25 – TRAVAUX**

**Travaux  
d'enfouissement des  
réseaux RD n° 307  
(Vieille route de Saint-  
Pée) : approbation du  
projet et du  
financement de la part  
communale**

#### Rapporteur :

Christine Duhart,  
adjointe

#### **Présents :**

Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

#### **Date de la convocation :** 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°25 – TRAVAUX

### Travaux d'enfouissement des réseaux RD n° 307 (Vieille route de Saint-Pée) : approbation du projet et du financement de la part communale.

Mme Duhart, adjointe, expose :

Dans le cadre des travaux supplémentaires liés à l'enfouissement des réseaux, suite à l'aménagement de la RD 307, Vieille route de Saint-Pée, réalisés par l'entreprise Groupement SDEL-CETELEC pour le compte du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), au regard de l'article 8 (Bayonne) 2019 – électrification rurale.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Montant des travaux TTC                                       | 26 868,72 €        |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 2 686,87 €         |
| Frais de gestion du TE64                                      | 1 119,53 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>30 675,12 €</b> |

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| Participation concessionnaire  | 9 851,86 €       |
| Participation syndicat   | 9 851,86 €       |
| TVA préfinancée par TE 64  | 4 925,93 €       |
| Participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres            | 4 925,94 €       |
| Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 1 119,53 €       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>30 675,12</b> |

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les travaux et le montant des dépenses supplémentaires à réaliser, ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'accepter une éventuelle servitude correspondante à titre gratuit sur le domaine privé de la commune,
- d'autoriser M. le maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique* » du 28 mai 2024,
- Approuve les travaux et le montant des dépenses supplémentaires à réaliser, ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération,

- Accepte une éventuelle servitude correspondante à titre gratuit sur le domaine privé de la commune,
- Autorise M. le maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

**Pour le Maire absent,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Pello Etcheverry**

